

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
INTRODUCTION	5
01 LE DROIT AU CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ.....	6
1 Qui ?.....	6
1.1 Les travailleurs bénéficiaires	6
Les deux catégories de bénéficiaires	6
La nature du lien juridique.....	7
1.2 Les travailleurs exclus.....	7
1.3 Les employeurs visés.....	8
2 Quoi ?.....	8
2.1 Les formations professionnelles	8
2.2 Les formations générales.....	11
2.3 La durée des formations.....	12
02 OUVRIR LE DROIT AU CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ.....	13
1 Produire une attestation d’inscription régulière.....	13
2 Quand introduire la demande ?	13
2.1 Avant le 31 octobre.....	13
2.2 Formation d’une durée inférieure à une année scolaire	14
2.3 Cas particuliers.....	14
2.4 Jury.....	14
3 Comment introduire la demande ?	14
03 OBLIGATIONS LIÉES AU DROIT AU CONGÉ-ÉDUCATION	16
1 Obligations de l’employeur.....	16
1.1 Accorder le congé-éducation payé	16
1.2 Rémunérer le travailleur	16
1.3 Protection contre le licenciement	16
Principe	16
Preuve du motif du licenciement.....	17
Perte de la protection contre le licenciement.....	17
2 Obligations du travailleur	17
2.1 Suivre les cours avec assiduité.....	17
Preuve de l’assiduité.....	17
Délai de délivrance.....	18
2.2 Communiquer à l’employeur les absences prévues.....	18
2.3 Avertir l’employeur en cas d’abandon ou d’interruption des cours	18
2.4 Prévenir l’employeur en cas de seconde session	18
2.5 Changement d’employeur.....	19
2.6 Respecter les limites de son droit.....	19
04 LA DURÉE DU CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ.....	20
1 À combien d’heures de congé le travailleur a-t-il droit ?.....	20
2 Les travailleurs à temps partiel.....	21
2.1 Chez le même employeur	21
2.2 Chez plusieurs employeurs	22
3 Cas particuliers.....	22
3.1 Inscription tardive	22
3.2 Dispenses de cours.....	22
4 Comment sont fixées les heures de congé-éducation payé ?.....	23
4.1 L’étalement du congé-éducation payé	23
Pendant l’année scolaire	23
Lors d’épreuves devant le jury des Communautés.....	23
En cas de seconde session	23
4.2 Planification du congé-éducation	23
Qui planifie ?.....	23
Quelles règles ?	24
Dérogations possibles.....	24
05 PERTE DU DROIT AU CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ.....	25
1 Manque d’assiduité	25
1.1 Absence irrégulière.....	25
1.2 Quand commence la période de 6 mois ?.....	26

1.3	Assiduité fautive constatée au 3 ^{ème} trimestre	26
2	Abandon ou interruption de la formation	26
2.1	Principe	26
2.2	Cas spécifique du jury des Communautés	26
3	Échecs successifs	27
4	Utilisation frauduleuse du droit au congé-éducation payé	27
5	Suivi d'une formation déjà réussie.....	27
06	RÉMUNÉRATION DU CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ	28
1	La rémunération normale	28
2	Plafond.....	28
3	Calcul de la rémunération normale.....	29
3.1	Rémunération hebdomadaire normale	29
3.2	Rémunération horaire normale.....	29
3.3	Rémunération journalière normale.....	29
4	Remboursement des rémunérations.....	29
4.1	Quand et comment introduire la demande ?.....	29
	Quand ?.....	29
	Comment ?	29
4.2	Forfait pour l'année scolaire 2018-2019	30
4.3	Particularités en cas de changement de Région.....	30
07	EN CAS DE LITIGE	31
1	Surveillance et pénalités	31
2	Le Contrôle des lois sociales	31
2.1	Quelles sont ses compétences ?	31
2.2	Comment déposer une plainte ?.....	32
2.3	Moyens d'action des inspecteurs.....	32
3	Le tribunal du travail	32
3.1	Quel est le tribunal du travail compétent ?	33
3.2	Comment introduire une action ?	33
3.3	Comparution des parties	34
3.4	Qui paie les frais de justice ?	34
4	Aide juridique et assistance judiciaire	34
4.1	L'aide juridique.....	34
	L'aide juridique de première ligne	34
	L'aide juridique de deuxième ligne.....	34
4.2	L'assistance judiciaire	36
4.3	Trouver un avocat spécialisé	36
	D'autres consultations juridiques.....	36
4.4	Une aide sociale	36
	ANNEXE	38
1	Liste des cours exclus du bénéfice du congé éducation payé.....	38
	CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR.....	42
	CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ	42